

efa-info-@adoption Bulletin n° 12 – décembre 2013



• **Colloque EFA en 2014 : Construire un projet d'adoption pour les enfants grands**
Devenue une préoccupation majeure, l'adoption des enfants grands soulève de nombreuses questions sur les pratiques mais aussi sur les projets de vie envisageables pour ces enfants. De nombreux professionnels, français et étrangers, nous feront part de leur expérience et nous proposeront des pistes de réflexion pour améliorer la construction de projets de vie adaptés aux besoins des enfants grands. Réservé aux professionnels et intervenants associatifs, ce colloque aura lieu à Paris, le 3 février 2014. [Informations](#)

• **EFA auditionnée dans le cadre du projet de loi Famille**

Le 20 novembre, Janice Peyré, présidente d'honneur d'EFA et membre du CNAOP, a été auditionnée par la commission « Filiation, origines, parentalités » présidée par Irène Théry dans le cadre du projet de loi sur la famille. [En savoir plus](#)



• **Accueil n° 169, décembre 2013 – Un enfant, des enfants... qu'est-ce qui fait famille ?**

Le désir d'enfant qui anime les futurs parents se tournant vers l'adoption est d'abord la volonté de fonder ou d'agrandir une famille. Mais il n'est pas toujours possible, aujourd'hui, de constituer par l'adoption la famille que l'on s'était représentée et dont on a parfois rêvé, surtout si on pensait à une famille nombreuse... Pour réaliser leur projet, les uns adoptent une fratrie, les autres accueillent leurs enfants successivement, d'autres encore ont un seul enfant. Ces familles, différentes mais bien réelles, faites d'un enfant unique, ou de plusieurs enfants, par choix ou par défaut, sont l'occasion de revisiter la famille adoptive et ses spécificités selon les cas. [Sommaire et bon de commande](#)



• **Procès de l'Arche de Zoé**

Le procès en appel de l'affaire dite de « l'Arche de Zoé » a eu lieu à Paris du 20 au 29 novembre en présence d'Eric Breteau (fondateur de l'Arche de Zoé) et d'Émilie Lelouch (coordinatrice de l'association). Comme lors de la première instance, Danielle Housset, présidente d'honneur d'EFA, a été entendue pour rappeler que l'adoption est une mesure de protection de l'enfance aboutissant à la création d'une filiation et non une escroquerie visant au déplacement illicite d'enfants.



• **Alerte République centrafricaine**

EFA déconseille très fortement toute démarche d'adoption en République centrafricaine, s'appuyant sur les recommandations internationales en matière de déplacement des populations en temps de conflit ou de catastrophe naturelle – et s'étonne que la Mission de l'adoption internationale, autorité centrale française, n'ait toujours pas pris la décision de suspendre les adoptions. [En savoir plus](#)

• **Les deux régimes français de l'adoption ont-ils encore une raison d'être ?**

Le 12 novembre, l'UNAF a consacré sa 62e session de l'Université des familles au thème : « Les deux régimes d'adoption qui caractérisent le droit français ont-ils encore une raison d'être ? ». On parle à nouveau aujourd'hui d'utiliser « mieux » et plus l'adoption simple. Elle apparaît aux auditeurs mal avertis ou à certains politiques, auteurs, sociologues, psychologues, travailleurs sociaux comme une institution plus facile à manier que l'adoption plénière : elle permettrait plus aisément de répondre à la demande croissante des postulants à l'adoption ou à la recherche de leurs origines qu'entreprennent ceux dont la filiation première a été rompue. [Lire la contribution d'EFA](#)

& retrouvez l'actualité de l'adoption, notre agenda, nos manifestations, publications et prises de position sur notre site: www.adoptionefa.org

Enfance & Familles d'Adoption et ses 92 associations départementales vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.